

Paris, le 11 janvier 2022

Alain Collas
Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Forêt, Chasse et Paysage
Direction départementale des Territoires
3 rue Monge – BP 79
89 011 Auxerre Cedex

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol de Vireaux

Ref : D2021-22/AC/23/09/cch

Acte d'engagement relatif aux obligations mentionnées à l'article L. 341-6 du code forestier

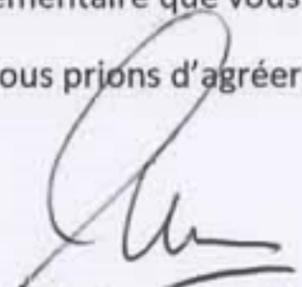
Monsieur Collas,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'acte d'engagement signé par la société Vireausol SAS à la suite de la décision préfectorale, datée du 24 septembre 2021, autorisant le défrichage sur une surface de 0,4960ha de bois sur la commune de Vireaux.

Veillez également trouver le document témoignant du Pouvoir pour Travaux de Défrichage sur 0,4960ha de bois sur le site de l'ancienne carrière de Frangey – Commune de Vireaux, délivré par la société LAFARGEHOLCIM CEMENTS le 5 janvier 2022.

En vous souhaitant une bonne réception, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez nécessiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.


JC Lavigne Delville
Président

Vireausol
40, rue de Paris 92 100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 837 888 338 - T/Fax : 01 41 03 91 12

ACTE D'ENGAGEMENT

relatif aux obligations mentionnées à l'article L. 341-6 du code forestier

(A transmettre dans le délai d'un an à compter de la date de la notification d'autorisation de défrichement)

Je soussigné(e), M. (Mme) ...Vireausol... SAS.....résident
commune de ...Vireaux/Boulogne-Billarcourt choisis, en application des dispositions de
l'article L. 341-6 du code forestier, de m'acquitter des obligations qui m'ont été indiquées dans
l'arrêté préfectoral portant autorisation de défrichement, daté du .24...septembre...2021

(cocher la case correspondant à votre choix et compléter)

au titre du 7^{ème} alinéa de l'article sus-visé, en versant au Fonds stratégique de la forêt et du bois la totalité de l'indemnité équivalente⁽¹⁾, soit : ..1.289,6..... Euros, pour servir au financement des actions de ce fonds.

J'ai pris connaissance qu'à réception de la présente déclaration, le service instructeur procédera à la demande d'émission du titre de perception.

en versant au Fonds stratégique de la forêt et du bois une partie de l'indemnité équivalente d'un montant de ⁽²⁾..... Euros, qui vient en complément des travaux de boisement / reboisement⁽³⁾ exécutés sur une superficie totale de :ha dans le délai de 5 ans maximum à compter de la date de la notification de l'autorisation de défrichement.

Ces travaux seront réalisés sur les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Surface concernée (ha)	Nature actuelle du terrain	Essence(s) forestière(s) retenue(s)

J'atteste être propriétaire de ces parcelles ou à défaut détenir les autorisations nécessaires pour réaliser les travaux.

Je joins à cette déclaration :

- le justificatif de propriété et, le cas échéant, le pouvoir du (des) propriétaire(s) autorisant les travaux,
- un extrait de plan de situation au 1/25000°
- un plan de situation des travaux sur plan cadastral.

- en procédant uniquement au boisement ou reboisement⁽³⁾ de terrain(s) pour une superficie de ha dans le délai de 5 ans maximum à compter de la date de la notification de l'autorisation de défrichement.

Les travaux seront réalisés sur les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Surface concernée (ha)	Nature actuelle du terrain	Essence(s) forestière(s) retenue(s)

J'atteste être propriétaire de ces parcelles ou à défaut détenir les autorisations nécessaires pour réaliser les travaux.

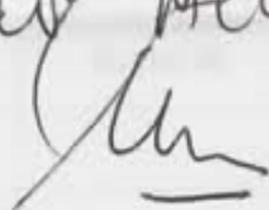
Je joins à cette déclaration :

- le justificatif de propriété et, le cas échéant, le pouvoir du (des) propriétaire(s) autorisant les travaux.
- un extrait de plan de situation au 1/25000^e
- un plan de situation des travaux sur plan cadastral.

A Paris

, le 11/01/2022

Signature

Im Vreault SAS
Je soussigné Delphine
Paris Allègre Jereby


⁽¹⁾ L'indemnité équivalente est de 2600 €/ha dans l'Yonne, mais ne peut être inférieure à 1000 €

⁽²⁾ Se calcule comme suit :

Indemnité partielle = (Surface totale fixée par arrêté préfectoral en mesure compensatoire – surface faisant réellement l'objet de travaux de boisement/reboisement) x l'indemnité équivalente totale

Ne s'applique que pour une indemnité équivalente totale supérieure à 1000 €

⁽³⁾ Joindre un justificatif de démarrage des travaux : devis d'une entreprise signé et valant commande, fourniture d'une commande ou facture d'achat de plants, etc.



**A l'attention de
Vireausol SAS
40 rue de Paris
92100 Boulogne-Billancourt**

Fait à Clamart, le 05 janvier 2022

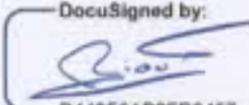
**Objet : Pouvoir pour Travaux de Défrichage sur 0,4960 Ha de bois sur le site de
l'ancienne carrière de Frangev - Commune de Vireaux**

Je soussigné Christophe RIOUT, agissant en qualité de Directeur Général des Opérations Ciments de la société LAFARGEHOLCIM CEMENTS, dont le siège social est 2, Avenue du Général de Gaulle à CLAMART (92140), autorise la société VIREAUSOL SAS - 888 166 994 RCS NANTERRE – domicilié 40 rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par la société Altergie Développement SAS en tant que Présidente, elle-même représentée par Monsieur LAVIGNE DELVILLE Jean-Charles, Président, à réaliser ou faire réaliser des travaux de défrichage sur une surface de 0 hectare 49,60 de bois situés sur le territoire de la commune de Vireaux (Yonne) conformément à l'arrêté portant autorisation de défrichage délivré pour le Préfet et par délégation par Monsieur Didier Roussel, Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne en date du 24 septembre 2021 et notifié au pétitionnaire, la société Vireausol SAS, en date du 22 octobre 2021.

Avant la mise en œuvre effective du défrichage, Vireausol devra fournir au propriétaire des parcelles la preuve que les mesures de compensation citées à l'article 2 de l'arrêté D2021-22/AC/23/09 du 24 septembre 2021 ont bien été réalisées et dans tous les cas Vireausol reste seul responsable devant l'administration de ces compensations.

Le défrichage de 0,4960 hectare de bois situé sur la commune de Vireaux concerne les références cadastrales suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface Autorisée
Vireaux	C	793	2 ha 46 a 74 ca	0 ha 10 a 94 ca
Vireaux	C	794	0 ha 37 a 08 ca	0 ha 12 a 37 ca
Vireaux	C	1232	2 ha 35 a 58 ca	0 ha 26 a 29 ca

DocuSigned by:

 D440F0AB2FD9457...

Christophe Riout

Directeur Général Délégué